

Proposition d'un canal
navigable par la Seudre de
Saujon à Chadenier et de
Chadenier à Mortagne-sur-
Gironde, 1855. [...]

Jônain, Pierre Abraham (1799-1884). Proposition d'un canal navigable par la Seudre de Saujon à Chadenier et de Chadenier à Mortagne-sur-Gironde, 1855. [Signé : P. Jônain.]. 1855.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

339

**PROPOSITION
D'UN CANAL NAVIGABLE
PAR LA SEUDRE**

DE
SAUJON A CHADENIER

ET DE
CHADENIER A MORTAGNE-SUR-GIRONDE.



GEMOZAC — BORDEAU X.

Vp

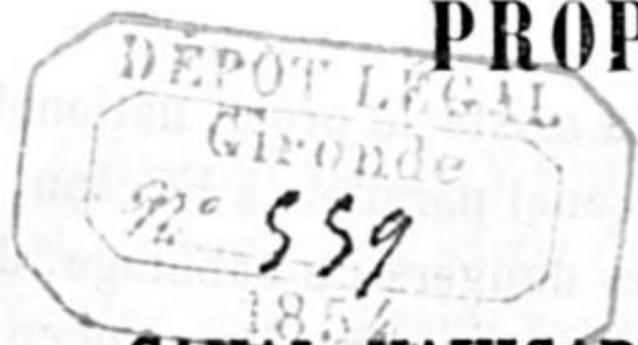
1854

16488

BORDEAUX. — Typ. de **V^e Suwerinck & C^e**, Bazar Bordelais.



PROPOSITION



D'UN

CANAL NAVIGABLE PAR LA SEUDRE,

De SAUJON à CHADENIER,

ET

De CHADENIER à MORTAGNE-sur-GIRONDE.

*A MM. le Maire et les Conseillers municipaux
de la Commune de GEMOZAC, Chef-lieu de Canton.*

MESSIEURS,

Quoique presque toujours éloigné de ma Commune natale, je n'ai guère jamais cessé de penser à sa prospérité et à ses progrès. Une idée surtout m'a obsédé, pourrais-je dire, depuis que j'ai quelques idées : c'est le moyen de faire en sorte que Gemozac ait un port de mer à Chadenier, et jouisse d'un commerce maritime aussi important que l'est déjà son commerce sur terre.

Cette idée si naturelle et qui paraît si facile à réaliser est sans doute venue aussi à plusieurs d'entre vous, Messieurs ; c'est ce qui m'encourage à vous l'exposer brièvement : vos connaissances locales et générales et votre patriotisme feront le reste.

De tout temps, pour ainsi dire, a existé le projet national de donner à l'Ouest de la France un canal parallèle à l'Océan, qui affranchisse la petite navigation des dangers du cabotage, dangers de tempêtes à toutes les époques, dangers d'attaque en cas de guerre. Ce projet est réalisé en partie dans les départements de l'ancienne Bretagne et du Poitou. Il s'agit maintenant pour le continuer de joindre la Sèvre à la Charente, la Charente à la Seudre, et la Seudre à la Gironde. L'extension des voies de fer rend ce complément de plus en plus nécessaire et aussi de plus en plus facile; car une communication en appelle une autre et permet en même temps de l'établir.

C'est de ce dernier petit tronçon de canal, celui de la Seudre à la Gironde, que nous devons, Messieurs, humblement mais instamment nous occuper.

Le projet n'en est pas nouveau : l'importance de la Seudre, même comme bassin maritime, comme place naturelle d'un grand port de mer, a été sentie depuis long-temps. Écoutons là dessus une véritable autorité, M^r l'Ingénieur en chef des Mines, William Manès, notre compatriote, dans sa *Description physique, géologique et minéralurgique du département de la Charente-Inférieure*, page 24 :

« La Seudre inférieure est navigable pour des bâtiments à voiles dont le tonnage devient de plus en plus considérable à mesure qu'on approche de l'embouchure, et elle peut être, par les grandes marées, remontée jusqu'à Ribérou (port de Saujon) par des bâtiments de 150 tonneaux. Avant l'établissement des grands ports de l'Océan, elle était, avec le havre de Brouage, le principal port de la marine française. Dans l'état des bâtiments de guerre que Louis XIII y entretenait, sous le commandement de l'archevêque de Bordeaux, on trouve : *La Couronne*, du port de 2,000 tonneaux et 500 hommes d'équipage; *Les Trois-Rois*, de 500 tonneaux et 205 hommes d'équipage; *Le Turc*, de 250 tonneaux, etc.

» Lorsque Louis XIV songea à former un grand établissement maritime vers cette partie des côtes, il jeta d'abord les yeux sur la Seudre, vers le point voisin de son embouchure, où le duc de Beaufort armait ses expéditions d'Afrique, et où, trente ans avant l'établissement de la marine à Charente, c'est-à-dire de 1660 à 1663, il désarma encore treize bâtiments de guerre.

» Les bancs de sable précités et la difficulté des constructions dans un terrain marécageux, furent les obstacles qui firent chercher un autre emplacement ; et, probablement, si l'on eût prévu tous ceux que l'on devait rencontrer à Rochefort, où l'on se fixa définitivement, on eût encore donné la préférence à la Seudre. » (1)

Le dessein de joindre à la Gironde un fleuve aussi important n'est pas moins ancien et prend de jour en jour plus d'actualité : ces dernières années encore, on a fait des études et pris des mesures en vue de canaliser la Seudre de Saujon jusques vis-à-vis de Corme-Écluse ou de Thains, puis de partir de là et, passant par Cozes, faire aboucher le canal à Meschers dans la Gironde.

Certes, mieux vaudrait cette communication des fleuves que de n'en établir aucune ; mais, sans vouloir nuire, Dieu nous en garde, à des localités que j'ai lieu d'affectionner presque à l'égal de celle où j'ai pris naissance, il est de notre impartialité et de notre amour du pays en général de démontrer, en s'élevant bien au-dessus des considérations particulières, les inconvénients et les dépenses de cette direction du canal, les avantages au contraire et l'économie de la direction que je propose.

De simples mesures prises sur les cartes vont suffire à cette démonstration :

Partons du moulin de Corme-Écluse ou de Charloteau, puisque la portion de canal à faire de Saujon à ce point, et qui serait de sept kilomètres, est commune à tous les projets. De ce mou-

(1) LETERME, *Notice sur l'arrondissement de Marennnes.*

(Note de M. MANÈS).

lin à Meschers il n'y aurait, je l'avoue, que onze kilomètres de canal à creuser, mais dans quelles conditions et pour quel résultat ?

C'est, d'une part, le point où le faite de partage entre les deux fleuves est le plus élevé, et composé de roches calcaires à surface très fertile et très salubre ; vous voyez tout de suite, Messieurs, les conséquences de ces quatre conditions :

Travaux de creusement difficiles et coûteux ;

Achats de terrains dispendieux ;

Trajet qui n'a aucun besoin d'un canal pour être assaini, puisqu'il est déjà parfaitement salubre par lui-même.

Or, Messieurs, l'hygiène, l'amélioration des conditions de santé dans une contrée est certainement une des principales considérations qui décident et qui dirigent les grands travaux publics.

Eh ! bien, plus on prolongera en amont la canalisation sérieuse de la Seudre, plus on aura la satisfaction d'assainir en passant des localités soumises aux pernicieuses influences des marais : Thains, Saint-André de Lidon, Virolet sont dans ce cas ; et je ne doute pas, Messieurs, que si vous voulez bien prendre en considération ce Mémoire et leur en communiquer les conclusions, les Conseils municipaux de ces communes et les habitants ne vous appuient chaleureusement pour obtenir succès auprès des Autorités compétentes. On a déjà accordé à leurs justes réclamations un canal de dessèchement ; mais ils le trouvent, avec quelque raison, illusoire quant au but hygiénique, insuffisant et même nuisible sous le rapport agricole ; seulement il faut dire que ce travail déjà fait rendrait un peu plus facile celui de la canalisation véritable.

La direction sur Meschers manquerait donc à un des grands objets de l'utilité publique et serait très dispendieuse. Voyons quel serait le résultat obtenu : ce serait l'impossibilité pour les barques du canal de naviguer sur la Gironde, qui est, à Meschers.

une véritable mer, avec ses vagues et ses rochers; de plus, le temps et les frais d'un transbordement indispensable pour remonter à Bordeaux; difficultés capitales, si je ne me trompe.

Mêmes objections, très légèrement amoindries, contre l'idée, si elle existe, de faire partir le canal de jonction de Thains ou de Saint-André pour aller aux Monards ou à Saint-Surin-d'Uzet : même crête calcaire à trancher, mêmes frais et plus de distance (treize ou quatorze kilomètres de coupure), et pour rencontrer toujours une mer impraticable à des barques et bordée de roches dangereuses.

Un seul plan concilie tout, assainissement d'une grande contrée, facilité de travaux, obtention d'un port convenable sur la Gironde, celui de Mortagne, où existe déjà un bassin à flot, et assurance de pouvoir, sans rompre charge, fût-ce avec des gabarres plates, comme sur la Charente, arriver à Bordeaux, notre grand port de la Méditerranée et des deux Indes : ce plan, Messieurs, n'est pas autre que celui que j'ai l'honneur de vous proposer :

La Seudre rendue navigable de Saujon à Thains, douze kilomètres, ci.....	12 kil.
De Thains à Chadenier, huit kilom.....	8 »
De Chadenier à la Viaudrie, six kilom.....	6 »
	<hr/>
TOTAL, vingt-six kilomètres.....	26 »
	<hr/> <hr/>

déjà canalisés pour dessèchement.

A la Viaudrie, ou un peu au-delà, entre ce point et Cormeille, on se trouve juste au point du bassin de la Seudre *le plus rapproché de la Gironde*, et où le faite de partage est le plus déprimé et le plus facile à couper : *quatre kilomètres seulement* de terrain tertiaire, de sol de landes, vénal à vil prix et docile à la fouille, et nous voilà rendus à la belle source de Fontevine,

qui grossit d'eau notre canal et nous conduit, en trois kilomètres, au port tout préparé de Mortagne.

Que tous les esprits impartiaux veuillent bien méditer ces considérations.

Quant aux différences de niveau entre la Gironde et la Seudre, il est clair qu'elles sont les mêmes pour tous les points sus indiqués. La Seudre est d'environ 20 mètres, terme moyen, plus élevée que la Gironde ou que le niveau de la mer. Elle l'est de 28 mètres sous le pont du Pas-Étroit, près de la Viaudrie ; on peut supposer que c'est 10 mètres de plus qu'à Thains et que par conséquent il faudrait peut-être trois écluses en sus ; mais cette différence serait largement compensée par l'altitude et la nature de la crête qu'on aurait à couper dans un cas ou dans l'autre. Voici quelques chiffres de niveau dus à l'obligeance de M. Raulin, professeur de Géologie à la Faculté de Bordeaux :

Sol de l'Église de Grezac..... 33 mètres

Plateau de Cozes..... 42 »

Épargnes..... 56 »

Colline entre S^t-Surin et Mortagne..... 55 »

La place elle-même de Meschers..... 12 »

Colline de Semussac ?..... au moins aussi élevée que celle d'Épargnes.

Voilà, dans les projets différents du nôtre, les élévations qu'on aurait à franchir sur une largeur de onze kil. au moins.

Dans notre projet, l'altitude n'est pas beaucoup moindre, je l'avoue ; elle est de 51 mètres au plateau de la lande sur la route du Pas-Étroit à Mortagne, de 40 environ à la Viaudrie ; mais songez que l'épaisseur à couper n'est que de quatre kilomètres tout au plus.

Cette question des niveaux m'amène à un corollaire de mon idée très favorable à Gemozac et aux cantons de Pons et de

Saintes; c'est la jonction de la Seugne à la Seudre par un canal de Pons à Chadenier.

Le projet de canal navigable pour la rivière de Pons (la Seugne) existe aussi bien que pour la Seudre; c'est un moyen parallèle et précieux de joindre encore la Charente à la Gironde. L'honorable M^r J. Dumorisson a fait là dessus, de Pons à Saintes, des études qui ne peuvent être oubliées. Eh! bien, j'en appelle à lui-même: la Seudre une fois abouchée à la Gironde par Chadenier, que resterait-il à faire pour que la Seugne jouît du même avantage? Treize ou quatorze kilomètres de canal, pas plus, dans un terrain plan et uni, de Pons à Chadenier, en supposant la Seugne préalablement canalisée de Pons à Saintes.

Le lit de la Seugne est, à très peu près, de niveau avec celui de la Seudre: 28 mètres sous le pont de Jonzac, 18 sous celui de Pons, peu différent, selon toute apparence, de celui de Chadenier, dont je n'ai pas le chiffre. La Seugne pourrait prêter de l'eau.

La crête intermédiaire la plus élevée est de 43 mètres aux moulins situés à mi-chemin entre Gemozac et Pons.

Le niveau de la Charente est de 5^m sous le pont de Saintes, et la marée monte jusqu'à l'embouchure de la Seugne et au-delà.

Voyez-vous maintenant, Messieurs, Gemozac, situé à l'embranchement des deux canaux, devenir une ville réellement importante, un vrai entrepôt commercial? Que lui manquerait-il alors? Une seule chose: vingt kilomètres de chemin de fer, qui seraient bientôt obtenus, pour la relier au réseau de Saintes, de Rochefort, d'Angoulême, de Paris.

Tout va vite, Messieurs, de nos jours, et les localités qui n'avancent pas, reculent par cela même dans la marche générale. Faisons donc tous nos efforts pour garder notre rang, pour participer à ces communications promptes et faciles qui sont la vie.

pour avoir à bon marché les engrais et les amendements qui nous manquent, pour exporter nos moindres denrées, et jusqu'aux excellents fruits de nos jardins, puisque toute la France tend à devenir le jardin de Paris et de l'Europe entière.

Je me résume en peu de mots :

Il s'agit d'obtenir un canal navigable par le lit de la Seudre, déjà canalisée pour dessèchement ;

Ce canal, de Saujon à Mortagne-sur-Gironde, aurait de longueur trente-quatre kilomètres, en sol toujours plan, facile à travailler et de bas prix ;

Il sauverait et vivifierait les communes de Corme, de Thains, de Cravans, de S'-André, de Virolet ;

Il enrichirait les cantons de Gemozac et de Cozes ;

Il compléterait de la manière la plus avantageuse la ligne de navigation intérieure entre Nantes et Bordeaux, l'Océan et la Méditerranée ;

Les barques employées sur le canal pourraient, *s'il est conduit jusqu'à Mortagne*, et seulement dans ce cas, continuer leur route, sans rompre charge, jusqu'à Bordeaux et plus haut, sur un fleuve libre, à partir de Mortagne, de côtes rocheuses et de vagues redoutables ; le plus grand péril serait celui d'échouer sur la vase et jamais de faire un naufrage proprement dit.

Le complément naturel de ce canal en serait un autre de treize kilomètres seulement, allant de Pons à Chadenier.

C'est alors que notre honorable Ingénieur, M. Manès, verrait accompli le beau vœu qu'il exprime à la page 254 de son livre :

« Sous le rapport de l'hydrologie, le département n'est point arrosé par ces rivières rapides qui déversent en cascades leurs napes bouillonnantes sur un chaos de roches amoncelées, et qui présentent à chaque pas de magnifiques chûtes dont profite l'industrie ; mais son sol est traversé par des rivières dont les eaux tranquilles, coulant sur un fond vaseux, viennent directe-

lement se déverser dans la mer, qui sont navigables dans une
» partie de leurs cours, et qui ne demanderaient que d'être re-
» liées par quelques canaux avec les voies intérieures de la
» France, pour rendre ce département un des plus commerçants
» du pays. »

Aussi clairement que j'ai pu l'exposer sans trop de détails, Messieurs, voilà l'idée ; elle se réalisera tôt ou tard, n'en doutons pas : à vous, à votre activité, à vos relations officielles et officieuses, de hâter cette réalisation et d'en faire profiter notre époque, pour laquelle en vérité ce serait un jeu, au milieu des immenses travaux qui de toutes parts s'accomplissent.

Veillez agréer, Messieurs, avec cet hommage filial pour notre commune, le salut fraternel et respectueux de

Votre dévoué compatriote,

P. JONAIN.

Bordeaux, le 21 Novembre 1854.

« *La direction choisie par M. JONAIN pour l'établissement du canal qui doit relier la Seudre à la Gironde aurait certes de grands avantages pour notre pays, sous le rapport de l'assainissement d'une contrée soumise aux influences malfaisantes des miasmes marécageux, du commerce de plusieurs communes que les projets déjà présentés laissent entièrement de côté, et de la convenance*

du Port auquel on aboutirait sur la Gironde, par les suretés et les facilités qu'il offrirait aux barques du canal. Je ne puis donc qu'émettre le vœu qu'on fasse étudier cette ligne, qui paraît d'ailleurs présenter quelques difficultés quant à la hauteur du faite à franchir et au rassemblement des eaux nécessaires à l'alimentation.

» [Bordeaux, ce 25 Novembre 1854.

» L'Ingénieur en chef des Mines,
en retraite



W. MANÈS. »

